

2023

Rapport d'activité annuel



APPROUVE PAR L'AG DU 26.03.2024

Rédigé par
Anne-Françoise ZIEGELS
Secrétaire Général et Conseiller juridique

Table des matières

Introduction	2
Composition et représentation	4
Rapport sur les activités 2023	5
1. Service juridique	6
2. Communication	8
3. Séminaires accrédités en éthique et économie	11
4. Evènements en faveur des jeunes médecins	12
5. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo	12
6. Partenariats pour nos membres	12
7. Gestion de l'ASBL	13
8. Elections syndicales	15
9. Représentativité	16
Conclusion	17

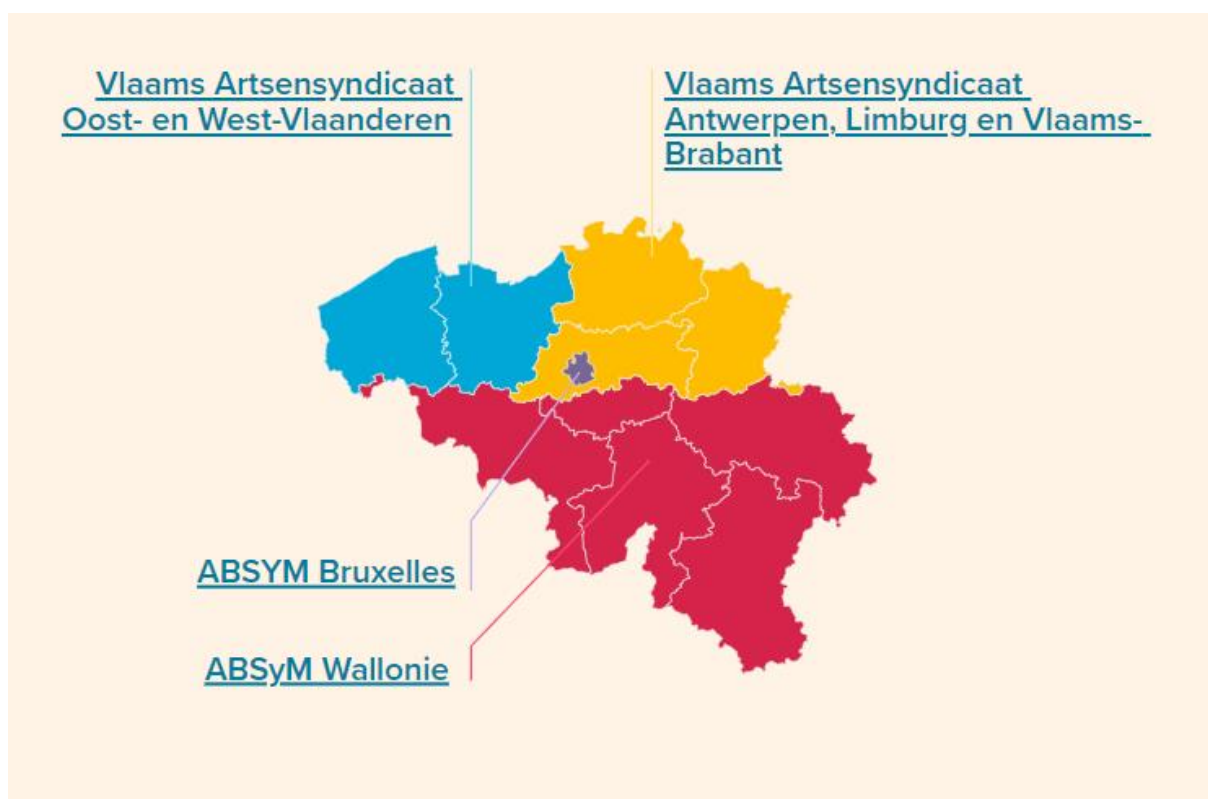
Introduction

L'ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons est née officiellement le 04.12.2020 du rapprochement des deux plus anciennes Chambres syndicales des médecins de l'ABSyM : celle de Liège-Luxembourg (créée en 1962 par le Dr Henrard, notamment) et celle du Hainaut, Namur, Brabant wallon (créée en 1963 par le célèbre Dr André Wynen). En ne formant plus qu'une seule entité pour toute la Wallonie, notre ASBL est devenue la plus grande Chambre syndicale membre de l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM-BVAS).

L'ABSyM-BVAS est au service des médecins depuis plus de 60 ans. Précisément, elle est l'organisation la plus représentative du corps médical belge, comme cela ressort des élections syndicales organisées par l'INAMI, désormais tous les cinq ans. En d'autres termes, **l'ABSyM est un syndicat qui défend les intérêts des médecins généralistes et spécialistes belges (qu'ils soient francophones, néerlandophones ou germanophones) et est, à ce titre, l'organisation syndicale la plus plébiscitée par les médecins depuis l'instauration des élections médicales en 1998.**

L'ABSyM-BVAS est désormais composée de 4 entités (anciennement appelées «Chambres Syndicales») juridiquement indépendantes les unes des autres qui se répartissent le territoire du Royaume :

- Une pour la Wallonie (Provinces de Liège et de Luxembourg et Provinces du Hainaut, Namur, Brabant wallon) ;
- Une pour la Région de Bruxelles Capitale ;
- Une pour les Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale ;
- Une pour les Provinces d'Anvers, Limbourg et Brabant flamand.



Chaque ASBL (locales et fédérale) est gérée au départ d'un bureau composé, en général, d'un secrétariat et d'un service juridique. Le Bureau fédéral, pour sa part, s'appuie sur un service administratif et de communication.

Notre ASBL wallonne est gérée au départ de notre bureau juridique, lui-même dirigé par notre Secrétaire Général. Le Secrétaire Général est chargé de la gestion de l'ABSyM Wallonie, de la direction de ses travaux et de l'activité de ses organes. Avec son équipe, ils assurent le service direct aux membres et le fonctionnement de l'ASBL. Ainsi, l'ABSyM Wallonie vous propose, entre autres, un service juridique de pointe disponible pour répondre à toutes vos questions d'ordre professionnel ; la publication d'ouvrages juridiques ; l'organisation de séminaires accrédités en éthique et économie ou encore la diffusion de notre bulletin reprenant l'essentiel de l'information de notre secteur. Nous sommes également structure d'appui et d'accompagnement dans le cadre des aides Impulseo. Vous retrouverez le listing précis de nos services et avantages [sur notre site](#).

Chaque année, le Conseil d'Administration de la désormais ABSyM Wallonie établit le rapport de ses activités et de sa gestion de l'année écoulée afin de le présenter à l'Assemblée Générale. Cette année, la présentation se fera lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2024.

Pour l'activité financière de l'ASBL, renvoi est fait à la synthèse financière du CA sur la clôture des comptes 2023 ainsi qu'à la proposition commentée de budget 2024. Ces documents seront également soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26.03.2024.

Le rapport d'activité dont il est ici uniquement question est l'occasion de passer rapidement en revue le travail de l'année écoulée. Ce rapport ne traite donc absolument pas de façon exhaustive du travail de l'ABSyM Wallonie en 2023. Par ailleurs, les quelques dossiers exposés le sont brièvement. Pour de plus amples informations concernant ces dossiers, renvoi est fait à nos Bulletins d'information wallons. Eu égard à cette limitation dans les sujets abordés, le bureau juridique reste à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires nécessaires. Vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes : ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons, Rue Michel Heyne, 40 à 4350 Momalle. Tél. 0485/97.21.26. Mail : info@absym-wallonie.be - Site : www.absym-bvas.be.

L'ABSyM-BVAS, c'est entre autres :

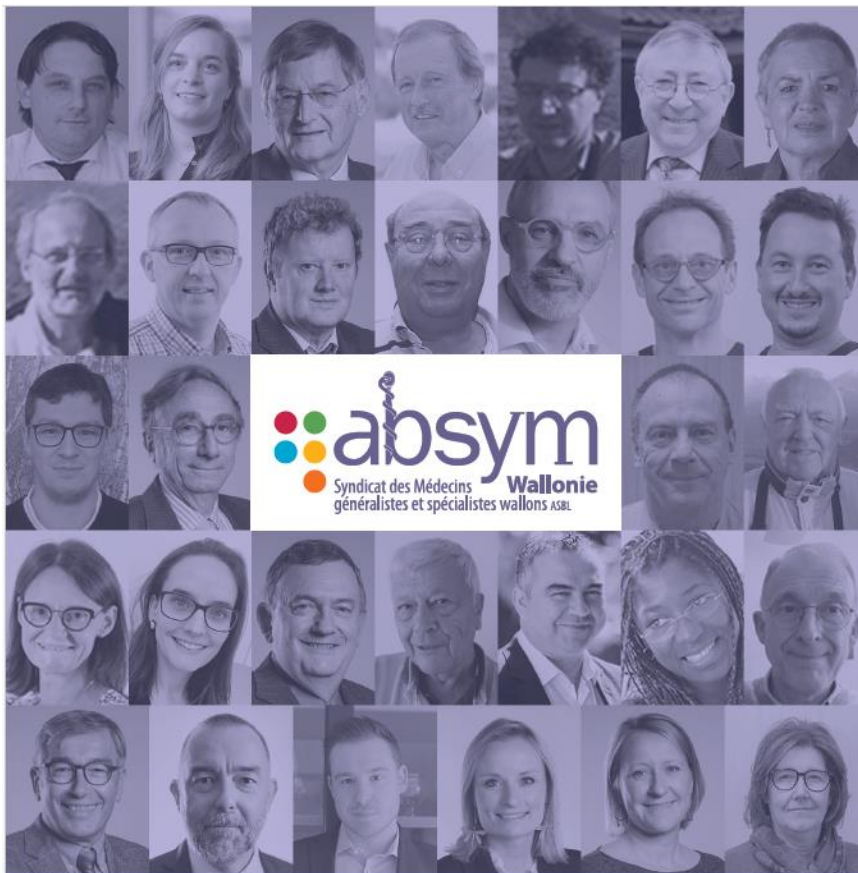
- **Quatre bureaux juridiques locaux et un bureau administratif fédéral ;**
 - **Des milliers de médecins membres ;**
 - **Des centaines de représentants médecins :**
- **Une présence dans des dizaines d'organes de négociation et de concertation ;**
- **Des dizaines de réunions par an au niveau fédéral, communautaire, régional, international et local,**
 - **Des milliers de pages lues, analysées, synthétisées et commentées ;**
 - **Des centaines de questions juridiques traitées par an.**

[Retrouvez ici](#) notre Brochure « L'ABSyM Quèsaco ? »

Composition et représentation

Notre action se réalise, entre autres, par le biais de tous nos représentants. Il s'agit de médecins membres (voire administrateurs) qui consacrent leur temps à la défense du corps médical.

Vous pourrez retrouver la composition précise de notre **Conseil d'administration** directement sur [notre site](#). Nos administrateurs sont élus pour un mandat de 3 ans. Parmi ceux-ci, vous retrouverez des médecins détenteurs du diplôme de médecine ou ayant fait une formation complémentaire de médecin généraliste ou spécialiste. De par leur âge, sexe, discipline exercée ou répartition géographique, nos administrateurs illustrent la diversité de la pratique de la médecine en Wallonie. [Retrouvez ici](#) une présentation complète de nos administrateurs et de notre bureau juridique.



Certains de nos administrateurs représentent également l'ABSyM Wallonie au niveau fédéral de l'ABSyM-BVAS (via le Comité directeur, le CA ou encore l'AG).

Par ailleurs, des Commissions consultatives transversales ont été mises en place (la Commission consultative fédérale des spécialistes et les Commissions consultatives wallonne et fédérale de médecine générale).

Au-delà de nos instances internes, nous avons des dizaines de représentants qui siègent pour notre compte dans différents organes et à différents niveaux :

- au niveau régional : à l'AVIQ, au FAGW, à la PPLW, à e-santé Wallonie,...
- au niveau communautaire : au CCFMG, au CMG, à la Commission de Planification francophone,...
- au niveau fédéral : au SPF Santé Publique (Commission de Planification, CFEH, CPNMH, Conseil supérieur des MG et spécialistes,...); à l'INAMI (Comité de l'assurance, Comités d'accréditation, SECM, GDA, CCB, CNMM, CRM, CTM, CNPQ,...) ; Mdeon ; CMP ;...
- au niveau international : EANA, UEMO, AMM...

Rapport sur les activités 2023



Grosso modo, notre activité se divise en deux grands volets :

➤ **Le travail pour le corps médical :**

- Au niveau de la **défense individuelle** : Les services et avantages destinés uniquement à nos membres. A ce sujet, vous pouvez retrouver le listing précis des services et avantages auxquels peuvent prétendre nos membres directement sur notre [site internet](#) ;
- Au niveau de la **défense collective** : Les analyses et l'investissement dans les dossiers concernant le corps médical au sens large ;

➤ **Le travail pour notre organisation :**

- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie de **notre ASBL**.
- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie du **syndicat ABSyM-BVAS** dont faire partie l'ABSyM Wallonie.



1. Service juridique

Le principal de notre travail consiste en de l'analyse juridique qui intervient dans tous nos secteurs d'activité :

- Nous répondons aux questions juridiques **posées par nos membres**, que ce soit des questions de défense professionnelle d'ordre général (défense collective) ou des questions de défense professionnelle d'intérêt personnel (défense individuelle) ;
- Nous analysons des dossiers concernant **l'ensemble de la profession** (analyse des textes normatifs en projet ou fraîchement adoptés afin d'étudier les répercussions, problèmes et avantages juridiques ainsi que faire des contre-propositions et informer nos membres,...).
- Nous analysons les répercussions des différentes normes sur la vie et les activités de **notre ASBL et du syndicat** et les implémentons (ex : mise en application du RGPD, entrée en vigueur du Code des sociétés et associations, modification des conditions pour se présenter comme organisation syndicale médicale...).

Bien entendu, ce qui nous prend le plus de temps, c'est le travail en faveur du corps médical (questions posées par des membres ou analyse pour l'ensemble de la profession). Au fur et mesure des années, notre bureau juridique a vu son nombre de questions posées par des membres augmenter sans cesse.

- De 2014 à 2017, nous recevions en moyenne **15 questions** juridiques par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2018, cela est passé à une moyenne de **18 questions** par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2019, cela est passé à une moyenne de **21 questions** par mois (chiffre pour les deux anciennes Chambres wallonnes puisque dès 2019 – càd avant la réunion officielle des deux chambres syndicales wallonnes – les questions juridiques ont été traitées de façon centralisée).
- En 2020, année de covid et de « fusion » des Chambres wallonnes, cela est passé à une moyenne de **40 questions** par mois.
- En 2021, le nombre de questions juridiques posées par les médecins a légèrement diminué puisque le nombre moyen par mois est passé à **31 questions**. Cette diminution est à relativiser parce qu'en réalité c'était l'année 2020 qui fut particulièrement chargée avec le début de la pandémie et la mise en place de l'ABSyM Wallonie.
- En 2022, le nombre de questions juridiques posées par des médecins reste élevé mais relativement stable puisque le nombre moyen a été de **33 questions** par mois.
- En 2023, le nombre de questions juridiques posées par des médecins reste élevé, mais relativement stable puisque le nombre moyen de questions a été de **29 questions** sur les 22 jours ouvrables, en moyenne, que compte un mois.

Evidemment, cette moyenne de 29 questions par mois couvre la réalité suivante : les mois de vacances scolaires sont en général plus calmes et par conséquent d'autres mois sont plus chargés. Le mois le plus chargé en 2023 a été le mois de janvier avec 39 questions. Déjà en 2022, c'était le mois de janvier qui avait été le plus chargé.

Il est important de relever que le nombre de questions est un critère qui permet, certes, de rendre compte du flux de questions à traiter et de la charge globale de travail mais ce critère ne rend absolument pas compte de la complexité des questions reçues et du temps de travail nécessaire pour y répondre. Certaines questions ne nécessitent pas beaucoup de temps d'analyse tandis que d'autres, extrêmement complexes, vont parfois devoir mobiliser plusieurs juristes et prendre plusieurs jours voire semaines de travail. A l'analyse des questions effectivement reçues, il apparaît que la grande majorité sont des questions complexes qui nécessitent plusieurs jours de travail. Force est également de constater qu'il y a une augmentation des demandes complexes.

Comme chaque année, on notera que les questions nous sont majoritairement posées par mail. Nous favorisons cette façon de procéder notamment parce qu'elle nous permet de conserver une trace écrite de l'envoi et de s'assurer de la bonne compréhension des informations communiquées par le médecin.

En 2022, environ 70% des questions ont été posées par des hommes et 30% par des femmes (comme en 2022). Sur le nombre total de questions posées, environ 40% l'étaient par un médecin généraliste (contre 30% en 2022) et 60% par des Spécialistes. Ce sont par ailleurs principalement des questions de médecine hospitalière qui nous sont posées.



2. Communication

Afin de pouvoir servir au mieux nos membres, nous avons un **travail colossal de suivi journalier** des différentes actualités liées à notre secteur qui, à la différence des autres syndicats, couvre les médecins généralistes et les médecins spécialistes. Cela passe bien entendu par le suivi (relevé, lecture, analyse, synthèse, rédaction de notes d'informations et le classement) :

- du Moniteur belge et des nouvelles publications légales ;
- des actualités du secteur qui nous viennent :
 - o de la presse grand public
 - o ou spécialisée
- des divers documents de travail au sens large (infos INAMI, avis de l'Ordre, documents issus des différents organes de négociation,...). Et au vu des centaines de réunions qui se tiennent par an à tous les niveaux de pouvoirs, le nombre de documents à prendre en charge consiste en des milliers de pages par an.

La force de notre bureau consiste en effet à avoir une réaction rapide et la plus à jour possible aux questions de nos médecins.



L'année 2023 a été marquée par le **lancement de notre Bulletin d'information wallon en version électronique**.

Notre objectif : aider nos membres à s'y retrouver parmi toutes les informations qui leur sont communiquées par différentes sources en leur proposant, de façon centralisée, une sélection des sujets les plus importants - relatifs à notre secteur- qui ont fait l'actualité au cours de la période écoulée et en les présentant de façon simple (mais pas simpliste) et de façon synthétique (tout en annexant des documents plus développés pour ceux qui souhaitent en savoir plus ou encore en citant les références normatives). Bien conscients que le temps de chacun est limité, nous visons ici l'efficacité plutôt que l'exhaustivité.

L'esprit de ce bulletin est bien entendu imprégné par notre activité de service juridique et reprend ainsi toujours une présentation des normes en projet ou fraîchement adoptées et un espace dédié aux conseils juridiques.

Notre volonté est de fournir une information juridiquement fiable à nos membres.

Même si vous y retrouverez de façon récurrente quelques grandes catégories (l'essentiel de la législation publiée, des discussions en cours à l'INAMI ou au SPF Santé Publique, des positions de l'ABSyM,...) nous ne souhaitons pas nous enfermer dans un canevas prédéterminé mais préférons nous adapter en fonction des actualités. Notre bulletin se veut donc souple et évolutif.

On y retrouve toujours les sujets d'actualité développés ; un relevé en bref du reste de l'actualité (dédiée aux généralistes, aux spécialistes ou aux médecins toutes disciplines confondues) ; les avis de l'Ordre ; le relevé de la nomenclature et des publications au Moniteur belge ; notre conseil juridique ; éventuellement un billet d'humeur sur un sujet d'actualité ; l'annonce de séminaires accrédités à venir ; le lien vers des enquêtes destinées aux médecins,....

Suite à notre sondage à ce sujet, nous avons conservé une mixité généralistes – spécialistes dans nos Bulletins afin de rester en adéquation avec notre syndicat qui est mixte MG-SP. Tout au plus faisons-nous une séparation pour certains thèmes afin de faciliter le travail du lecteur.

Nous avons sorti 6 bulletins en 2023 (et le premier de 2024 reprend l'actualité des derniers mois de 2023). Cela fait donc une moyenne d'un bulletin tous les 2 mois.

Rédigé et mis en page en interne avec nos propres programmes, cela nous laisse la plus grande liberté d'action qu'il soit pour le sortir quand il y a assez d'actualité pertinente et après avoir pu passer le temps nécessaire à sa rédaction. Au vu des quantités de matière à prendre en considération, le développement de ce projet est devenu bien entendu une part importante de notre activité.

Toutefois, nous sommes heureux de constater que ce Bulletin a trouvé écho auprès de nos membres comme en attestent les témoignages reçus et les taux d'ouverture enregistrés par notre programme informatique.

Ce bulletin existe en parallèle **aux newsletters ponctuelles** que nous continuons à envoyer sur un sujet éventuellement plus urgent (e. a. rappel deadline ou communiqué de presse ou info pour un public plus ciblé).

En 2023 a également été lancé le **nouveau site internet de l'ABSyM-BVAS** sur lequel chaque chambre dispose de sa propre page à gérer. Nous avons alimenté la nôtre, [accessible ici](#), avec les informations utiles nous concernant :

- Qui sommes-nous ?
- Composition du CA et présentation du bureau juridique
- Nos montants de cotisation
- Bulletin d'affiliation
- Listing des services et avantages réservés aux membres
- Nos séminaires (programmes des futurs et présentations power point des anciens)
- Nos partenariats
- Les infos utiles Impulseo puisque nous sommes structure d'appui et d'accompagnement.
- Nos publications
- Toutes les informations et documents types concernant le RGPD
- Nos concours jeunes médecins dans le cadre des évènements destinés aux (futurs) assistants auxquels nous participons
- Nos communiqués de presse wallons
- Nos documents légaux (statuts, ROI, privacy policy, cookies privacy et rapport d'activité)

Cette année étant une année d'élections syndicales, nous avons décidé de **collaborer avec un attaché de presse externe** pour assurer une meilleure visibilité à nos communiqués de presse wallons et à **nos réseaux sociaux**.

Concernant les communiqués de presse, nous avons effectivement obtenu une meilleure visibilité mais l'expérience a démontré que les communiqués propres uniquement à la Wallonie étaient en réalité extrêmement limités. Concernant les réseaux sociaux wallons, l'expérience n'a malheureusement pas été concluante. Il est vrai que la plupart des sujets permettant de communiquer relèvent du niveau fédéral.

Concernant **nos publications**, en 2023, nous avons d'abord remis à jour certaines d'entre elles (e.a. triptyque de services et avantages, brochure sur l'organisation de la défense professionnelle des médecins en Belgique..) et ensuite nous avons rédigé, en vue des élections, une brochure complète de présentation de tous les membres du CA (fraichement élus lors de l'AG d'avril 2023) et du bureau juridique avec un rappel concernant la procédure de vote. En une trentaine de pages, nous avons voulu permettre aux médecins qui allaient voter pour le syndicat de leur choix de mettre un visage sur des noms et d'en savoir plus sur nous.

En 2023, nous avons également travaillé nos **formules de séminaires**. En effet, jusque-là, nous avons déjà fait des séminaires en présentiel et en hybride (fin 2022). En 2023, nous nous sommes lancés sur la formule webinaire (tout en ligne) et avons fait les démarches en vue du développement de notre plateforme de e-learning et de la reconnaissance de l'ABSyM Wallonie en tant que structure agréée pour le e-learning.



De façon plus anecdotique, nous retiendrons également l'envoi de notre **affiche** visant à manifester notre mécontentement contre l'autorisation de vaccination de la grippe par le pharmacien et le développement d'un **logo propre à la Commission consultative wallonne de médecine générale.**



3. Séminaires accrédités en éthique et économie



L'année 2023, nous avons organisé **notre premier webinar** sur la mise en société de l'activité des médecins.

Ce webinar du 17.06.2023 a rencontré un beau succès avec plus d'une centaine de personnes participantes. Pour cette première en webinar, nous avons fait du 100% maison en passant par zoom webinar.

En parallèle, nous avons travaillé sur la **reconnaissance de notre ASBL en tant qu'organisme agréé pour le e-learning**. Ce travail a été extrêmement complexe car il nécessite de développer une plateforme qui nous est propre pour y placer nos sessions mais également d'avoir les services d'un studio d'enregistrement et de montage. Par ailleurs, les conditions de contrôle de l'accréditation ne

sont pas les mêmes entre un séminaire en présentiel, en webinaire ou un e-learning. Le dossier à rentrer auprès de l'INAMI et les conditions à remplir pour bénéficier de cette reconnaissance ne sont pas aussi faciles que pour les séminaires en présence physique. Notre dossier devrait a priori aboutir début 2024 soit près d'un an après avoir rentré notre premier dossier à l'INAMI.

Dès 2024, nous serons donc en mesure de proposer des séminaires en présentiel, en hybride, en webinaire et en e-learning en fonction de nos besoins et des thématiques.

Fin 2023, nous avons également travaillé sur le **programme des séminaires 2024**. Pour la première fois, nous avons souhaité faire un **cycle de formations en 4 dates** relatif à la réforme des hôpitaux. Nous vous en parlerons dans notre prochain Rapport d'activité.

4. Evènements en faveur des jeunes médecins

Comme en 2022, nous avons participé à la journée de clôture des études de médecine pour les étudiants de l'ULg organisé par l'**AMLg**. L'équipe du bureau juridique y est allée, accompagnée de 3 administrateurs, afin de distribuer les sacs que nous avons préparés pour les étudiants (avec des goodies, des brochures sur l'ABSyM, le syndicalisme, les démarches à entreprendre en fin d'études,...) et établir un contact avec eux. Le succès de notre stand a largement été au rendez-vous. Nous avons à nouveau organisé un concours en 3 prix. Les gagnants sont d'ailleurs repris sur [notre site](#).

En 2023, nous avons également participé à l'évènement organisé, pendant le mois d'août à Namur, par l'**AMGF** à destination des assistants généralistes. A nouveau, le bureau juridique accompagné d'administrateurs est allé à la rencontre de ces jeunes médecins pour répondre à leurs questions et leur donner des sacs remplis d'informations utiles et de cadeaux. Nous avons à nouveau organisé un concours. Les gagnants sont d'ailleurs repris [sur notre site](#).

5. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo

En tant que structure d'appui et d'accompagnement, nous traitons les dossiers Impulseo des médecins généralistes (aide et prime à l'installation, aide financière pour secrétaire ou télésecrétariat).

Depuis le départ, nous gérons les dossiers des MG membres et non membres issus de toute la Wallonie. En 2023, nous enregistrons à nouveau une **augmentation importante du nombre de dossiers** introduits par notre intermédiaire. En 3 ans, notre nombre de dossiers a été multiplié par 2,7.

6. Partenariats pour nos membres

Depuis plusieurs années maintenant, l'ABSyM Wallonie essaie de conclure des partenariats uniquement dans l'intérêt de ses membres afin que ceux-ci puissent bénéficier de conditions avantageuses concernant des biens ou services utiles dans le cadre de leur profession.

Ainsi, nous avons commencé avec un **terminal bancaire** à tarif préférentiel ; une **assurance cyber risk** pour couvrir les risques de violation du RGPD et puis – pendant la période covid- des **équipements de protection individuelle** à tarifs attractifs.

Ces premiers partenariats étant terminés, il nous restait encore un **défibrillateur** (et autre matériel) à tarif réduit pour nos membres. Plus d'informations à ce sujet [sur notre site](#).

En 2023, nous avons entamé des négociations au sujet de deux nouveaux partenariats potentiels : l'un portant sur les **services proposés par UCM**, l'autre relatif à différentes polices d'assurance.

Le partenariat avec UCM a abouti en décembre 2023 sur une offre concrète et nos membres peuvent désormais bénéficier de nombreux avantages, tels que -en ce qui concerne le secrétariat social c'est-à-dire la gestion du personnel- la gratuité des frais d'ouverture de dossier et une réduction de 10% sur les frais de gestion (pour les nouveaux membres mais aussi les membres qui sont déjà affiliés à l'UCM) ainsi que des accompagnements gratuits dans différents domaines. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles [sur notre site](#). Le succès de ce partenariat a été assez impressionnant.

Le partenariat concernant les polices d'assurance a partiellement abouti sur une offre concernant une **assurance protection juridique**. Il sera vraisemblablement concrétisé en 2024.



7. Gestion de l'ASBL

Tout au long de l'année, il y a lieu de gérer l'ASBL, mission qui devient de plus en plus contraignante et de plus en plus importante au fil des années.

La gestion s'entend dans toutes ses facettes :

- **financière** : paiements, comptabilité, budget, audit, appels à cotiser, subsides, cotisations externes,...
- **juridique** : suivi et respect des contraintes juridiques et applications des obligations légales : nouvelles lois (modification du règlement de travail...); publications légales; modification des statuts et ROI (défraiement des administrateurs...); fixation des montants de cotisations; convocation et tenue des AG et CA; PV; organisation des élections internes; Rapport d'activité à rédiger,....
- **administrative** : assurances; collaborateurs externes; gestion de notre base de données des membres (appel et rappels de cotisation, encodage dans la base de données, suivi des modifications, délivrance des cartes, reçus et attestations fiscales, contacts réguliers avec les grands groupes, réunions sur le terrain, suivi mensuel comparatif, statistiques annuelles,

recrutement pour les mandats de représentants, ...) ; gestion des demandes et des archives ; secrétariat de base (suivi des mails et appels téléphoniques, classements des documents,...) ;...

- **des ressources humaines** : gestion du personnel et de son travail ;
- **direction des travaux et des services aux membres** : nous sommes constamment en quête d'amélioration de nos services. Par exemple, de nos premiers séminaires en présentiel à 30 personnes, nous sommes passés à des séminaires en hybride à 350 participants.

En 2023, cela a également été l'année de l'acquisition, pour l'ABSyM Wallonie, **de nouveaux bureaux**. Après presque 3 ans sans bureau (situation liée à la « fusion » des deux chambres wallonnes et à la crise sanitaire), nous avons enfin pu nous réinstaller correctement dans de nouveaux bureaux à Jambes (Province de Namur). Cette opération de réinstallation s'est étalée sur plusieurs semaines et a nécessité divers achats au vu du long délai pendant lequel tout était resté dans des caisses. Nous avons combiné cela avec une **grande opération de numérisation de toutes nos archives**.



8. Elections syndicales



Cette année 2023 a également été une année d'élections syndicales médicales au sortir desquelles l'ABSyM-BVAS a une fois de plus réaffirmé sa position de **premier syndicat des médecins belges**.

A cette occasion, l'ABSyM Wallonie a été particulièrement active à son niveau, en plus des activités menées par l'ABSyM-BVAS.

Ainsi, nous avons invité tous les présidents de Cercles et de Conseils médicaux de tous les hôpitaux et cercles de notre territoire wallon à nos CA afin de se présenter et de les entendre en termes de revendications. Nous sommes sur le coup depuis novembre 2022 et avons terminé cela en mars 2023.

Nous avons ensuite programmé une réunion de présentation du programme de l'ABSyM à destination des représentants des MG (via les cercles) et des représentants des spécialistes (via les conseils médicaux).

Nous avons également organisé une réunion spécifique pour les pédiatres afin de rencontrer leurs revendications relatives à la saturation des urgences pédiatriques avec propositions d'améliorations.

Nous avons également largement communiqué avec notre base de données afin de leur rappeler le fonctionnement et l'intérêt des élections et ce via de nombreux canaux :

- Carte de vœux dédiée aux élections envoyée en décembre 2022 ;
- Référence au sujet dans tous nos appels et rappels de cotisations depuis septembre 2022 jusque avril 2023 ;
- Développement d'un onglet dédié aux élections dans notre Bulletin d'information wallon pour leur donner les dernières informations utiles à ce sujet. Nous leur avons notamment proposé de se manifester s'ils étaient volontaires pour aider l'un ou l'autre confrère à voter électroniquement ;
- Envoi des informations utiles (notamment quand c'était le contrôle de la liste électorale) par le biais d'informations ciblées (newsletters) ;
- En juin 2022 déjà nous avons rédigé une brochure sur les élections, l'ABSyM etc. Cette brochure étant sans cesse maintenue à jour et diffusée par de nombreux canaux (AMLg, AMGF, envoi avec l'appel de cotisation,...) ;
- La question des élections a également été rappelée lors de nos séminaires wallons ;
- Suite à l'élection de notre nouveau CA début 2023, nous avons refait une brochure qui faisait de nouveau référence aux élections et présentait tous les administrateurs et le bureau juridique et qui a été de nouveau envoyée à toute notre base de données ;
- Nous avons par ailleurs décidé de collaborer avec un attaché de presse externe durant cette période électorale afin de donner plus de retombées à nos communiqués de presse et de réactiver nos comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.

9. Représentativité

Nous avons été occupés par différents dossiers d'intérêt collectif au cours de l'année 2023. Parmi ceux-ci, nous retiendrons notamment les suivants.

- Si la fin d'année a été marquée par l'élaboration du **budget 2024 et la rédaction de l'accord médico mutualiste 2024-2025**, le début de 2023 a été marqué par la procédure de dénonciation entamée par l'ABSyM de l'accord médico-mutualiste 2022-2023 suite à la publication de la Loi visant à **interdire les suppléments d'honoraires pour les patients BIM en ambulatoire**.
- A côté de cette interdiction de suppléments d'honoraires à venir (un AR d'exécution est nécessaire), 2023 a également été marquée par l'entrée en vigueur de **l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les radiologues** concernant l'appareillage médical lourd en ambulatoire.
- Autre interdiction de suppléments d'honoraires, celle **concernant la biologie clinique** faisant suite à une réduction de 15% du budget consacré à ce secteur afin que cette réduction ne soit pas compensée par des suppléments.
- La prolongation du **standstill** en 2023 et les discussions relatives à sa prolongation en 2024 ainsi que la publication de **l'AR d'exécution de l'art 155§3** de la Loi hospitalière concernant les rétrocessions d'honoraires des médecins hospitaliers.
- Concernant la médecine générale, l'année a été marquée par l'avancée du **New Deal** comme 3^e voie, entre l'acte et le forfait (avec la mise en place d'un consortium francophone duquel fait partie l'ABSyM Wallonie) et les prémices de la **prime de soutien à la pratique**.
- Toujours en médecine générale, on retiendra les problèmes de financements des services de **garde**, le fonctionnement défaillant du 1733 et le report des coopérations fonctionnelles à 2025.
- On notera également la réforme de la Loi sur les droits du patients qui devrait aboutir sur la publication d'un texte en 2024 ; la création de l'Agence des données de santé ; la création d'une Commission des objectifs de santé ; la réforme de la profession d'infirmier avec différents titres à ne pas confondre (assistant en soins infirmiers, assistant de pratique, infirmier chercheur clinicien, infirmier de pratique avancée,...) ; la réforme de la Loi qualité en ce qui concerne l'anesthésie ; la vaccination de la grippe par les pharmaciens ; le développement de 4 indicateurs concernant les pratiques des médecins dans le but de *générer des gains d'efficience par la réduction d'inappropriate care. Les moyens ainsi libérés seront réinvestis dans les soins de santé ;...*

Tous ces sujets et d'autres encore sont développés dans nos Bulletins d'information wallons (Bulletin 2023/01 au 2024/01). Nous vous renvoyons donc vers ces documents pour le surplus.

Conclusion

L'année 2023 a été, une fois encore, une année intense.

Pour les médecins d'abord, avec 3 interdictions de suppléments d'honoraires importantes (BIM, radiologues et en biologie clinique) et un nouvel accord médico-mutualiste de 2 ans. Mais aussi avec le lancement, en médecine générale, d'une 3^e voie de financement via le New Deal.

Pour le syndicat ensuite, avec une année d'élections désormais organisées tous les 5 ans et avec tout ce que cela implique en termes de campagne électorale et en termes également de mandats à pourvoir au sortir des urnes.

Pour notre ASBL enfin, avec de nouveaux bureaux marquant ainsi la dernière étape du processus de rapprochement entre les deux chambres syndicales wallonnes entamé plusieurs années auparavant et l'élection d'un nouveau CA avec la fin du principe de coprésidence qui avait été décidé lors de la création de l'ABSyM Wallonie.

L'année 2024 n'est qu'entamée mais promet déjà son lot de rebondissements. D'abord, avec les élections politiques qui vont redistribuer les cartes sur l'échiquier politique mais aussi avec la poursuite des trois grands chantiers en cours : réforme des hôpitaux, New Deal et réforme de la nomenclature. A côté de cela, gravitent tous les autres sujets qui de près ou de loin auront un impact sur la vie professionnelle des médecins. Bien entendu, certains ne sont pas encore connus à l'heure actuelle mais dans tous les cas, en 2024, vous pourrez à nouveau compter sur votre syndicat pour vous informer, vous aider et vous conseiller au mieux.

